Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1732286C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2017-915** **22/11/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2017-799 du 07/10/2017 : Concours et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs (dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).
Nombre d'annexes : 0

Objet : Report de la date de retour des dossiers de présentation (concours externe) et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs dans le grade de technicien principal.

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES Administration centrale Etablissements d'enseignement agricole Etablissements publics Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Report de la date limite de dépôt des dossiers de présentation (concours externe) et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal) au titre de la session 2018.

Textes de référence :Décret n°2011-489 du 4 mai 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Deux arrêtés du 11 septembre 2012 modifiés fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien principal) ;

Arrêté du 2 octobre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal).

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-799 du 6 octobre 2017 est modifiée de la manière suivante :

La date limite de retour des dossiers de présentation (concours externe) et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal) au titre de la session 2018 est reportée au 26 mars 2018, le cachet de La Poste faisant foi.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE